

AVIS PUBLIC ADOPTION DE LA POLITIQUE 2025-04

Plan directeur en environnement

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné :

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2025, le conseil a adopté, par la résolution 2025-05-95, la Politique 2025-04 intitulée « Plan directeur en environnement ».

Objet de la politique

Cette politique établit la vision, les orientations et les objectifs municipaux relatifs :

- à la protection du réseau hydrographique et forestier ;
- à la préservation de la biodiversité ;
- à la protection de la qualité de vie des citoyens ;
- à la gestion avant-gardiste des matières résiduelles.

Entrée en vigueur

Conformément à la résolution d'adoption, la Politique 2025-04 entre en vigueur le 12 mai 2025, soit le jour de son adoption par le conseil municipal.

Consultation du document

Une copie intégrale de la politique :

- est disponible pour consultation au bureau municipal, 47 rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, durant les heures normales d'ouverture ;
- peut être téléchargée sur le site Internet de la Municipalité : <u>www.lac-des-seize-iles.qc.ca</u> (section « Règlements et politiques ») ;
- peut être obtenue sur demande par courriel à directeur@lac-des-seize-iles.com

Révision éventuelle

La Politique 2025-04 pourra être révisée, au besoin, par le conseil municipal conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de ladite politique.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 13 mai 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier

Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 13^e jour du mois de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13e jour du mois de mai 2025.

Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier